



**REGLEMENT
CRITÉRIUM FÉDÉRAL
SAISON 2025 / 2026
ÉCHELON DÉPARTEMENTAL
HERAULT**



1.- Inscriptions

Pour participer au critérium fédéral , échelon départemental , les dirigeants de club doivent inscrire les joueurs et joueuses sur l'espace Monclub.

2.- Qualification des joueurs

Présentation de la licence obligatoire

3.- Catégorie d'âge

MESSIEURS

TABLEAU SM Seniors Messieurs + de 19 ans
TABLEAU JG Juniors Garçons Joueurs de - de 19 ans
TABLEAU CG Cadets Garçons Joueurs de - de 15 ans
TABLEAU MG Minimes Garçons Joueurs de - de 13 ans
TABLEAU BG Benjamins Garçons Joueurs de - de 11 ans

DAMES

TABLEAU SD Seniors Dames + de 19 ans
TABLEAU JF Juniors Filles Joueuses de - de 19 ans
TABLEAU CF Cadettes Filles Joueuses de - de 15 ans
TABLEAU MF Minimes Filles Joueuses de - de 13 ans
TABLEAU BF Benjamines Filles Joueuses de - de 11 ans

4.- Mixité

Cas particuliers pour les féminines : Les départements ne sont pas tenus d'avoir des divisions féminines. Cependant, certains peuvent créer des divisions départementales. Les départements pourront, s'ils n'ont pas de division féminine et s'ils le jugent souhaitable, faire jouer des féminines avec les garçons. Une féminine peut s'inscrire directement en division régionale et ce à tout moment de la saison. Une féminine première de sa division au niveau départemental ne sera pas tenue de monter au niveau régional.

Si le nombre de participantes est insuffisant la mixité est possible à condition que les joueuses soient incorporés dans leur catégorie d'âge. Une féminine peut s'inscrire directement en division régionale et ce à tout moment de la saison. Une féminine classée première de l'échelon départemental le plus élevé ne sera pas tenue de monter au niveau régional.

5.- Nombre de tours

Le critérium fédéral se déroule en quatre tours



6.- Organisation sportive

Les catégories d'âge sont composés d'une à plusieurs divisions.

A chaque tour, dans chaque catégorie et dans chaque division, l'épreuve se déroule de la manière suivante

- poules, puis
- tableau classement intégral (placement dans le tableau en fonction de la place acquise dans la poule)

7.- Déroulement de la compétition

- Tous les tableaux sont à classement intégral.
- Dans les tableaux de 8 joueurs, les joueurs sont répartis en deux poules de 4 joueurs.
- Dans les tableaux de 10 joueurs, les joueurs sont répartis en deux poules de 5 joueurs.
- Dans les tableaux de 12 joueurs, les joueurs sont répartis en quatre poules de 3 joueurs.
- Dans les tableaux de 16 joueurs, les joueurs sont répartis en quatre poules de 4 joueurs
- Dans les tableaux de 24 joueurs, les joueurs sont répartis en huit poules de 3 joueurs
- Dans les tableaux de 32 joueurs, les joueurs sont répartis en huit poules de 4 joueurs
- Dans les tableaux de 7 joueurs ou moins, la compétition se déroulera en une seule poule.
- Dans tous les autres cas, le juge-arbitre choisira la formule la plus adaptée en fonction du nombre d'inscrit(e)s.
- Dans toutes les catégories, les parties se disputent au meilleur des cinq manches

8.- Placement des joueurs

Dans tous les cas, le placement des joueurs doit respecter l'article I.302 des règles applicables à toutes les compétitions.

Dans chaque catégorie, la constitution des divisions pour le premier tour est définie en tenant compte du classement obtenu lors du dernier tour de la saison précédente et des particularités (changement de catégorie, montants des divisions inférieures, incorporation de nouveaux joueurs etc.).

Pour le 1er tour, les joueurs sont placés en poule en fonction du classement du joueur de la 1ère phase dans l'ordre décroissant. Pour les 3 autres tours, les joueurs sont placés selon les résultats du tour précédent (places).

L'incorporation d'un participant nouveau se traduit automatiquement par la descente d'un joueur supplémentaire dans l'ordre inverse du classement. Exceptionnellement, ce maintien ou cet incorporation peut s'effectuer en surnombre.

Les joueurs qui s'engagent à partir du tour 2, 3 ou 4 pourront être intégrés dans les divisions départemental selon la modalité suivante : 2 reprises par division, et par tour au maximum. Chacun de ces joueurs sera placé immédiatement après le dernier joueur ayant plus de points inscrits sur la licence que lui.

9.- Montées et descentes

A chaque tour, le nombre de montées de départementale 1 à l'échelon régional défini par la commission sportive régionale est de 1 joueur par catégorie. En cas de repêchage à l'échelon régional, le joueur descendant le mieux classé sera maintenu.

Les montées d'un échelon départemental à un échelon départemental supérieur entre chaque tour défini par la commission sportive départementale est de :

- **3 montées pour 1 groupe**
- **3 montées par groupe si 2 groupes**
- **2 montées si 3 groupes ou plus dans une division.**



Le nombre de descentes est fonction des montées de la division inférieure, de l'incorporation de nouveaux joueurs et des descentes de la division supérieure.

Pour les catégories jeunes, si désistement de la montée à l'échelon régionale, possibilité d'accéder au même niveau dans la catégorie d'âge supérieure uniquement pour les joueurs classés 1er de leur division.

Si le joueur concerné se trouve en position de descente, il sera réintégré dans sa catégorie d'âge.

Pour le joueur de catégorie Juniors qui aura la possibilité d'accéder à la catégorie Séniors, il sera placé dans une division seniors en fonction de son dernier classement mensuel.

11.- Cotations et classement

A chaque tour du critérium fédéral, les résultats des joueurs sont cotés selon le barème figurant en annexe

1. (Règlements sportifs). Le classement est établi après addition des points acquis par chaque joueur à chaque tour.

12.- Mutation

Tout joueur muté, soit en cours de saison, soit à l'issue de la saison en cours, garde la qualification de l'échelon résultant de sa participation au tour précédent sous réserve que la place qu'il occupait dans le groupe quitté lui permette de se maintenir dans son nouveau groupe.

13.- Maternité

Toute féminine pendant sa grossesse et congé de maternité (certificat médical attestant l'impossibilité de participer aux compétitions) est maintenue dans l'échelon pour laquelle elle était qualifiée.

14.- Abandon

Tout joueur ne disputant pas une partie comptant pour le tableau final, le tableau de classement, un barrage ou une partie de classement ou abandonnant au cours de celle-ci, est considéré battu pour la partie ou les parties qui lui reste(nt) à disputer et marque les points en fonction de la place obtenue.

15.- Retard

Dans toutes les catégories, si un joueur ne se présente pas à l'appel de sa première partie, il est déclaré perdant pour cette partie, marque 0 (zéro) point et il peut disputer les parties lui restant à jouer.

16- Suspension

Un joueur suspendu n'est pas considéré comme forfait. Il est maintenu (éventuellement en surnombre) dans sa division pour le tour suivant.

17 - Examen des litiges

Dans chaque cas, il appartient à la commission sportive de statuer, compte tenu des motifs invoqués et après enquête sur les cas particuliers. Le responsable de la compétition est habilité à prendre toutes les décisions qui s'imposent, après avoir pris l'avis du juge-arbitre. Tout joueur exclu du critérium fédéral est rétrogradé au premier tour de la saison suivante dans la division inférieure.



18- Absence

Tout joueur, régulièrement engagé pour un tour dans une division donnée, doit honorer cet engagement.

En cas d'impossibilité motivée, connue de lui suffisamment à l'avance, il doit aviser d'urgence le responsable. En cas d'accident ou d'événement de force majeure survenu au dernier moment, il doit essayer d'en aviser l'organisateur. Le joueur marque 0 point pour le tour considéré. Tous les autres cas seront à l'appréciation de la commission sportive.

Pour une absence excusée, le joueur descend d'une division.

Pour une absence excusée, justifié entrant dans la liste des absences à justifier définie par la commission sportive compétente (voyages scolaires, Service National Universel, décès parents, enfants, fratrie, hospitalisation, une sélection ou stage de sélection national de la DTN ou des fédérations affinitaires et associées, le joueur est maintenu dans la division).

19 - Convocations

Les convocations de chaque tour seront toujours envoyés aux clubs et saisi sur spid.

Le joueur ou la joueuse participe :

Il ne sera plus nécessaire de confirmer les joueuses et joueurs présents à un tour de critérium. Les joueurs et joueuses apparaissant sur la liste des convocations seront considérés comme présent le jour de la compétition.

Le joueur ou la joueuse ne participe pas :

En cas d'absence d'une joueuse ou d'un joueur, obligation de nous informer :

- par l'intermédiaire de l'espace mon club pour les dirigeants
- ou de l'espace licencié pour les joueuses et les joueurs
- ou par mail (cdtt34.criterium@orange.fr) ou par téléphone (0664617678)

Une joueuse ou un joueur absent le jour de la compétition sans nous informer sera disqualifié du critérium fédéral de la saison en cours.